

COMMENT INTÉGRER LA FORMATION HMONP DE L'ENSACF À PARTIR DE LA RENTRÉE 2022 ?

→ En nous faisant parvenir un dossier de candidature avant le 29 septembre 2022.

COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION HMONP À L'ENSACF ?

→ La formation se déroule sur 12 mois, du mois de novembre de l'année N au mois de novembre de l'année N+1.

Pour l'année universitaire 2022-2023 :

- Un séminaire de rentrée à l'ENSACF les jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2022
- Des cours à distance 20 vendredis entre le 25 novembre 2022 et le 26 mai 2023
- Une mise en situation professionnelle au minimum d'une durée de 6 mois à temps plein dans une structure d'accueil entre le 1^{er} septembre 2022 et le 15 juillet 2023
- Des soutenances à l'ENSACF à la fin du mois de novembre 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA FORMATION HMONP 2022-2023

La formation est accessible aux Architectes diplômés d'État sur dossier, après examen par une commission composée des directeurs d'études de la formation HMONP et d'architectes désignés par le Conseil régional de l'Ordre des architectes. Cette commission se réunit au début du mois d'octobre. Elle examine également les candidatures des ADE souhaitant intégrer la formation par la voie de la dispense de Mise en situation professionnelle. Cette commission attribue également un directeur d'études à chaque ADE. À l'issue de la commission, les décisions sont immédiatement notifiées par courriel aux ADE candidats. Les candidats admis doivent alors faire parvenir leur règlement par chèque ou par virement à l'ENSACF (contact : claudette.longet@clermont-fd.archi.fr).

Composition du dossier :

L'ensemble des pièces énumérées ci-dessous doivent être rassemblées en un seul document PDF dans l'ordre présenté ci-dessous est transmis uniquement en format numérique inférieur à 20 Mo, avec la nomenclature : NOM_prenom_portfolio, et doit être composé :

- d'une lettre de motivation ;
- d'un CV ;
- d'un book ;
- du contrat de travail ou de la promesse d'embauche relative à la période de mise en situation professionnelle ;
- des contrats de travail pour les ADE candidats à la formation par la voie de la dispense de MSP justifiant d'au moins 3 années d'exercice dans le domaine de la maîtrise d'œuvre ;
- du formulaire d'inscription.

Échéance :

Le dossier doit parvenir à l'ENSACF avant le 29 septembre 2022 par courriel à : helene.guicquero@clermont-fd.archi.fr

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ET NON CONFORME AU FORMAT DEMANDÉ
OU REMIS APRÈS CETTE DATE SERA REFUSÉ.**

LES DATES DES SÉMINAIRES

Séminaire de rentrée à l'ENSACF

→ Jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2022

Séminaires à distance :

- Vendredi 25 novembre 2022
- Vendredi 2 décembre 2022
- Vendredi 9 décembre 2022
- Vendredi 16 décembre 2022
- Vendredi 6 janvier 2023
- Vendredi 13 janvier 2023
- Vendredi 20 janvier 2023
- Vendredi 27 janvier 2023
- Vendredi 3 février 2023
- Vendredi 10 février 2023
- Vendredi 10 mars 2023
- Vendredi 17 mars 2023
- Vendredi 24 mars 2023
- Vendredi 31 mars 2023
- Vendredi 7 avril 2023
- Vendredi 14 avril 2023
- Vendredi 12 mai 2023
- Vendredi 19 mai 2023
- Vendredi 26 mai 2023

Soutenances

→ Semaine du 13 au 17 novembre 2023

Cérémonie des diplômés

→ Le vendredi 17 novembre 2023

VOS INTERLOCUTEURS

Responsable pédagogique : Frédéric Martinet

→ frederic.martinet@clermont-fd.archi.fr

Responsable administrative : Hélène Guicquéro

→ helene.guicquero@clermont-fd.archi.fr

Assistante : Claudette Longet

→ claudette.longet@clermont-fd.archi.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ensa | Membre du site
UNIVERSITÉ
CLERMONT
Clermont
@uvergne

85 rue du Docteur Bousquet / 63100 Clermont-Ferrand
tél. +33 (0) 4 73 34 71 50 / www.clermont-fd.archi.fr